Wiesenstrasse 15
8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch

CPM
CAISSE DE PENSIONS MIGROS

PRÉVOYANCE
VORSORGE
PREVIDENZA

flash

Décembre 2022

Communication destinée aux assurés et aux bénéficiaires de rentes

Éditorial

Chères assurées, chers assurés,

Après des années de résultats des placements de la fortune supérieurs aux attentes, 2022 s'annonce très difficile. La guerre en Ukraine, le spectre de la pénurie d'énergie et l'inflation galopante, surtout aux États-Unis et en Europe, ont entraîné de lourdes pertes sur les marchés des actions et des obligations. Grâce à notre stratégie de placement composée en grande partie de placements dans des biens immobiliers et des infrastructures, nous enregistrons par comparaison une bonne performance, bien que largement négative à la fin octobre.

Nous sommes d'autant plus heureux qu'au cours de sa dernière réunion, le conseil de fondation ait décidé, au vu de la situation financière qui reste bonne et des fonds libres disponibles, de rémunérer les avoirs de vieillesse à un taux de 3% l'année prochaine. Ce taux est supérieur de 1% à la rémunération visée à long terme. Les bénéficiaires de rentes en profitent aussi et reçoivent en décembre un versement supplémentaire unique correspondant à une 13e rente mensuelle, au minimum toutefois de CHF 500.

En ce qui concerne les assurés actifs, la nouvelle année est liée au passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ce changement n'a aucune incidence sur les prestations. Le niveau très élevé des prestations est maintenu. Les bénéficiaires de rentes ne sont pas concernés par cette transition – pour eux, rien ne change.

Notre nouveau portail pour les assurés www.mympk.ch permet aujourd'hui déjà de simuler la situation d'assurance à partir du 1er janvier 2023. Toutes les personnes assurées ont reçu un accès à «myMPK». Dans les paramètres de profil, il est possible de s'abonner à la version électronique de Prévoyance*flash* – une option pour un peu plus de durabilité au quotidien dont 20% de nos assurés et plus de 10% des bénéficiaires de rentes profitent déjà.

Alors que, ces dernières années, les logements en propriété faisaient de la concurrence aux logements locatifs, le mouvement s'inverse désormais peu à peu avec la hausse des taux d'intérêts et des coûts de financement. Les plus grands logements locatifs font l'objet d'une forte demande, ce qui se traduit par un taux de logements vacants historiquement bas. Dans la présente édition de Prévoyance*flash*, nous vous présentons l'un de nos nouveaux projets de construction réalisé à Niederwangen près de Berne.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de belles fêtes et une excellente année 2023 en bonne santé.

Christoph Ryter,
Directeur

Bases légales

Montants-limites à partir du 1er janvier 2023

Les rentes AVS/AI augmenteront au 1er janvier 2023. Les montants-limites suivants de la CPM s'appliquent:

- sont tenus de s'assurer les collaboratrices et collaborateurs avec un revenu annuel à partir de CHF 22 050;
- la déduction de coordination maximale s'élève à CHF 29 400 par année civile.

Décisions du conseil de fondation

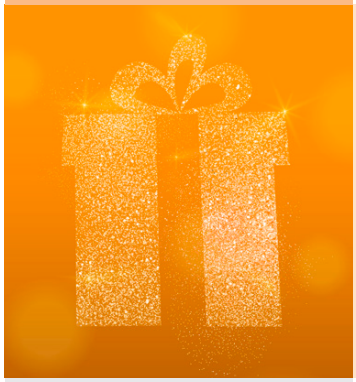

Versement unique aux bénéficiaires de rentes en décembre 2022

En dépit de la performance négative qui se dessine en 2022, la situation financière de la CPM demeure solide. Au vu des fonds libres disponibles, le conseil de fondation a décidé lors de sa réunion de novembre de verser une 13e rente aux bénéficiaires de rentes de retraite, d'invalidité, de conjoint et de partenaire. Celle-ci correspond à la rente qui sera versée en décembre 2022, toutefois au moins à un montant de CHF 500. Il s'agit d'une prestation unique versée en même temps que la rente de décembre 2022. Ce versement ne donne pas droit à de futurs versements uniques. Le conseil de fondation a renoncé à une adaptation générale des rentes en cours.

Taux d'intérêt à partir du 1er janvier 2023

Avoirs de vieillesse	3.0 %
Compte supplémentaire	3.0 %
Achat d'années d'assurance à tempérament	3.0 %
Taux d'intérêt projeté	2.0 %

Assurance

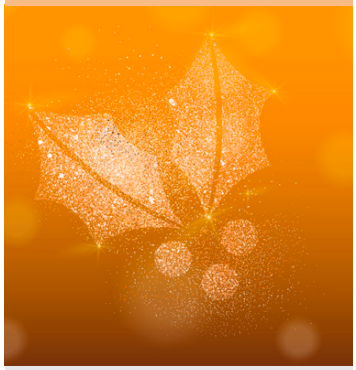

Prévoyance CPM 2023

La CPM passe de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1er janvier 2023. Ce changement n'a aucune incidence sur les prestations. Le niveau très élevé des prestations est maintenu. Dans l'édition d'avril 2022 de Prévoyance*flash*, nous vous avons informés sur les détails de la transition. Vous trouverez d'autres informations sur la prévoyance CPM 2023 sur notre site www.mpk.ch.

myMPK – le portail des assurés et des bénéficiaires de rentes

«myMPK» est en ligne depuis mai 2022. Les personnes assurées peuvent accéder à tout moment à leurs données de prévoyance. En quelques clics, les utilisateurs peuvent établir leur certificat de prévoyance, effectuer des rachats ou calculer les futures prestations de vieillesse – également pour la période à partir du 1er janvier 2023. Les bénéficiaires de rentes ont en tout temps une vue d'ensemble des prestations auxquelles ils ont droit. Il est possible de modifier facilement les données bancaires ou l'adresse. Et le point important: cette plateforme permet aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes d'échanger des documents avec la CPM ou de s'abonner à la version électronique de Prévoyance*flash* sur «myMPK». Nous économisons ainsi ensemble du temps, des coûts et du papier.

Placements en capitaux

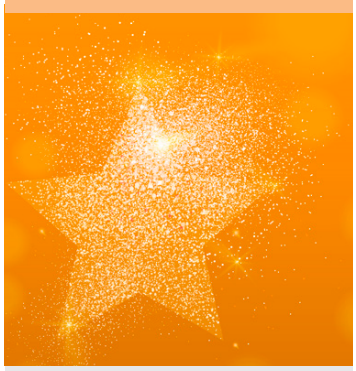

Résultats des placements à la fin octobre 2022

L'année de placement 2022 est marquée par une inflation forte et persistante. En Europe, l'inflation a atteint 10.6 % en octobre, alors qu'aux États-Unis, ayant dépassé le pic, elle reste, avec 7.7 %, encore bien au-dessus de la valeur cible de 2.0 %. Par conséquent, les banques centrales se voient contraintes de continuer à augmenter les taux directeurs, ce qui se répercute sur la conjoncture globale: une récession aux États-Unis et en Europe est de plus en plus probable. Les marchés ont réagi de manière sensible à cette évolution, et jusqu'à fin octobre, les placements en actions de la CPM ont perdu 19.3 % de leur valeur. En raison de la hausse massive des taux d'intérêt, les placements en valeurs nominales aussi ont accusé une forte baisse de 11.1 %.

Dans ce contexte morose, les investissements dans la catégorie des biens immobiliers constituent une lueur d'espoir: les trois sous-catégories biens immobiliers Suisse, biens immobiliers Étranger et infrastructures ont profité de revalorisations, en plus des revenus courants, et affichent une performance globale de 9.5 %. Consécutivement aux écarts significatifs de performance entre les différentes catégories de placement, la part relative des placements immobiliers de toute la fortune a atteint 40.9 %. À la fin octobre, la performance globale s'élève à –6.0 %.

Résultats intermédiaires à la fin octobre 2022

Catégorie de placement	Valeur de marché *en millions de CHF*	Part *%*	Performance *YTD %*	Benchmark *YTD %*
Fortune globale	**27 533**	**100.0**	**–6.0**	**–7.6**
Valeurs nominales	8 716	31.7	–11.1	–12.0
Actions	6 997	25.4	–19.3	–18.5
Biens immobiliers	11 276	40.9	9.5	4.8
Or physique	544	2.0	–1.3	–0.3

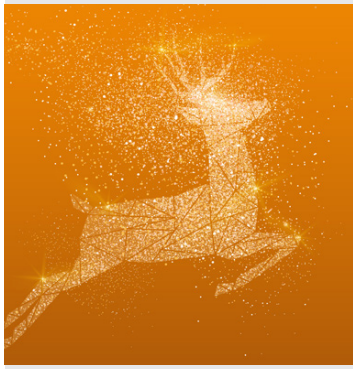

Bon résultat par comparaison avec l'indice des caisses de pensions

Par comparaison avec les autres caisses de pensions, notre part de biens immobiliers dans la fortune globale est élevée. L'indice des caisses de pensions montre que cette surpondération des biens immobiliers et des infrastructures s'est avérée particulièrement favorable en 2022. Notre résultat de –6.0 % à la fin octobre est sensiblement meilleur que ceux de l'indice de référence CP CS et de l'indice CP UBS qui englobent les résultats de toutes les caisses de pensions qui utilisent le CS et l'UBS comme banques dépositaires. Une comparaison sur plusieurs années indique également que la CPM a atteint des résultats nettement supérieurs.

Caisse de pensions	YTD 2022	3 ans *p.a.*	5 ans *p.a.*	10 ans *p.a.*
CPM	**–6.0 %**	**3.5 %**	**3.8 %**	**5.2 %**
Indice CP CS	–10.0 %	1.0 %	2.0 %	3.6 %
Indice CP UBS	–9.5 %	1.3 %	2.1 %	3.6 %

Biens immobiliers

Suisse

«Papillon», Niederwangen BE

Projet de nouvelle construction à Niederwangen près de Berne

À Niederwangen, une localité attrayante et bien desservie en périphérie de Berne, le nouveau quartier moderne «Papillon» voit le jour. D'ici à 2030, il accueillera quelque 2000 personnes. La Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros a eu l'occasion de réaliser dans ce quartier le projet «Monarch», une nouvelle construction de 218 logements locatifs. De nombreux types de logements sont proposés allant de 1.5 à 4.5 pièces. Le projet a été achevé le 1er octobre 2022, et les nouveaux locataires ont aménagé.

Dès l'arrivée dans le lotissement, l'aménagement de la cour intérieure surprend par son caractère rural. Certaines parties des façades sont en briques apparentes. Les avant-corps du rez-de-chaussée divisent en zones plaisantes les bâtiments tout en longueur. La cour intérieure se veut un lieu convivial pour les habitantes et les habitants. Elle abrite une grande place de jeux et plusieurs coins confortables pour s'asseoir. Le lotissement est également doté d'une grande salle commune. Tous les appartements sont spacieux, lumineux et disposent d'une loggia, d'un balcon ou d'un jardin privatif.

Comme dans chacune de nos nouvelles constructions, la durabilité a également joué un rôle central dans ce projet. Des panneaux photovoltaïques installés sur le toit transforment les rayons du soleil en énergie durable pour le lotissement. Les logements sont chauffés par géothermie.

Déjà deux tiers des appartements sont loués actuellement, et nous nous attendons à ce qu'ils soient tous loués d'ici au printemps 2023.

Divers

Mutations au sein des cadres

Entrées en fonction

- Michel Haldemann, directeur PIG, au 1er janvier 2022
- Beatrix Gräppi, service de la direction de PIG, au 1er janvier 2022
- Sabine Polmann, Senior Portfolio Manager Real Assets, au 1er avril 2022
- Denise Thommen, responsable Finances PIG, au 11 juillet 2022
- Martin Dambach, responsable FRW & controlling CPM, au 1er décembre 2022

Changements de fonction

- Christian Walser, membre de la direction, responsable direction Administration, au 1er octobre 2022
- Rocco Varrese, responsable FRW & controlling FP-CPM, au 1er octobre 2022

Nominations

- Alain Lanz, responsable Gestion Est, au 1er mars 2022
- Alexander Keller, Investment Analyst Asset Management, au 1er avril 2022
- Biagio Alba, responsable FRW & controlling FP-CPM Biens immobiliers, au 1er octobre 2022

Retraites

- Hermann Dörig, directeur PIG, au 31 mai 2022
- Marc Zaugg, responsable Gestion Est, au 31 mai 2022
- Sergio Campigotto, membre de la direction, responsable direction Administration, au 31 août 2022

Outil en ligne

Dans les paramètres de profil de notre nouveau portail pour les assurés **myMPK** www.mpk.ch, vous pouvez vous abonner à la version électronique de Prévoyance*flash*.

Siège

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch, infobox@mpk.ch

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C100617

Swiss Climate CO2neutre Impression SC2016120202 • www.swissclimate.ch